

<p style="text-align: center;"><b>Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du vendredi 21 janvier 2011</b></p>
--

*Relevé des délibérations*

-----

**Question n° 1**  
**Compte-rendu de la séance du Conseil municipal**  
**du vendredi 3 décembre 2010**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

*à l'unanimité des présents*

- adopte le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du vendredi 3 décembre 2010.

---

**Question n° 2**  
**Compte-rendu des décisions prises en application de l'article**  
**L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales**

**Le Conseil municipal prend acte de cette communication.**

---

**Question n° 3**  
**Cité de l'Or - Pyramide des Métiers d'Art : règlement d'utilisation des salles**

**Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,**

*à l'unanimité des présents : 27 pour et 5 abstentions (Claude ROYER, Gilbert AUBRUN, Brigitte VANNIER, Michel MROZEK, Isabelle GONNET)*

- à mettre en application le règlement d'utilisation des salles de la Cité de l'Or - Pyramide des Métiers d'Art.

---

**Question n° 4**  
**Tarifs communaux 2011 : additif**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

*à l'unanimité des présents*

- valide ces tarifs en vigueur pour l'année 2011.

---

**Question n° 5**  
**Garantie de trois emprunts - Office Public de l'Habitat du Cher**  
**Réhabilitation de logements locatifs - Les Buissonnets et le Vernet**

**Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,**

*à l'unanimité des présents*

- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions et tout autre document correspondant aux 3 demandes de garantie d'emprunt.

**Question n° 6**  
**Cession d'une parcelle, chemin de la Saulzaie**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

*à l'unanimité des présents*

- décide de céder, après division du terrain par le géomètre, une superficie d'environ 500 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée BW n° 171 Chemin de la Saulzaie, au prix de 2,29 €/m<sup>2</sup> HT ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes et documents à intervenir.

---

**Question n° 7**  
**Cession de logements, avenue de Meillant**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

*à l'unanimité des présents*

- accepte de céder la parcelle au prix de 58 000 € ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents et les actes à intervenir.

---

**Question n° 8**  
**Suppression du versement, au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),  
du tiers du produit des recettes funéraires de la Ville**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

*à l'unanimité des présents*

- valide la suppression du versement au Centre Communal d'Action Sociale du tiers du produit des recettes funéraires de la Ville.

---

**Question n° 9**  
**Participation de la Ville au financement  
de l'Ecole Saint-Joseph - Jeanne D'arc**

**Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,**

*à la majorité des présents : 29 pour et 3 abstentions (Jean-Pierre CHARBONNIER, Nicole COURY, Françoise WINCKLER)*

- à verser à l'école privée sous contrat d'association Saint-Joseph - Jeanne d'Arc, les sommes suivantes pour l'année budgétaire 2011 :
  - une somme de 529 € allouée pour chaque élève fréquentant l'école primaire ;
  - une somme de 600 € allouée pour chaque élève fréquentant l'école maternelle (à partir de 3 ans) ;

Les élèves doivent être domiciliés à Saint-Amand-Montrond.

Le nombre d'élèves sera communiqué par l'école dans un état récapitulatif tous les 4 mois préalablement au versement.

- à signer la convention annuelle entre la Ville et l'établissement privé Saint-Joseph - Jeanne d'Arc.

**Question n° 10**  
**Débat d'orientation budgétaire 2011**

**Le Conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire de la présentation de ce projet.**

---

*Informations et débats*  
-----

Monsieur PILLOT ouvre la séance en informant l'assemblée délibérante de l'indisponibilité de Monsieur le Maire et de sa désignation pour conduire la séance de Conseil municipal.

---

**Question n° 1**  
**Compte-rendu de la séance du Conseil municipal**  
**du vendredi 3 décembre 2010**

**Question n° 2**  
**Compte-rendu des décisions prises en application de l'article**  
**L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales**

Monsieur AUBRUN demande un point sur la décision de justice rendue à propos du licenciement d'un agent communal, délégation d'intervention votée en Conseil municipal.

Monsieur PILLOT précise que le délai d'appel n'est pas écoulé et que, de ce fait, Monsieur le Maire communiquerait sur son action en temps voulu.

---

**Question n° 3**  
**Cité de l'Or - Pyramide des Métiers d'Art : règlement d'utilisation des salles**

Monsieur AUBRUN indique que son intérêt se porte plutôt sur l'organisation et le coût à venir de la Cité de l'Or que sur son règlement intérieur. Il interroge sur les outils d'évaluation budgétaire compte tenu de la clôture du budget annexe. Enfin, il mentionne que l'article 7 du règlement paraît être une clause abusive selon la Directive Européenne 93/13/CEE.

Monsieur PILLOT annonce que Monsieur le Maire présentera prochainement le projet de la Ville pour ce site. Concernant son périmètre financier, la Ville récupère une situation, et son évolution reste à découvrir au fur et à mesure des mises en œuvre. L'article 7 du règlement intérieur sera vérifié.

Monsieur MROZEK ajoute qu'il lui semble étonnant de voter un règlement intérieur sans connaître la destination du site.

Monsieur PILLOT précise qu'il s'agit d'un règlement concernant la location de salles, inspiré de celui de la gestion déléguée, et sans conséquence sur le projet global.

---

**Question n° 4**  
**Tarifs communaux 2011 : additif**

Monsieur PILLOT précise que pour l'essentiel, ce sont des tarifs proposés à la demande des utilisateurs de la Cité de l'Or ainsi que les tarifs du Cinéma validés avec le nouveau délégataire CINEODE.

Monsieur PILLOT répond également à Madame VANNIER qui s'interroge sur la validité des cartes d'abonnement achetées au gestionnaire précédent. Selon lui, ces tickets doivent rester valables et la Ville doit prendre les mesures pour qu'il en soit ainsi. Une réponse sera donnée sur ce point.

A ce moment, Madame WINCKLER évoque sa difficulté à obtenir des réservations de salles communales en vue de réunions publiques dans le cadre des élections à venir. Elle expose le problème d'options faites sur plusieurs dates par chaque parti politique dans l'attente de réservations définitives. La procédure aboutit à l'impossibilité de réserver des salles malgré les dispositions prévues au code électoral.

Monsieur PILLOT rappelle qu'à Saint-Amand, les salles sont gratuites pour ce type de rassemblement et que de ce fait, il faut réserver rapidement du fait de la multiplicité du nombre de candidats.

Monsieur MROZEK propose que les réservations des salles à ces périodes se fassent par tirage au sort par référence à la démocratie.

Monsieur PILLOT prend note de ces remarques pour revoir la question.

Monsieur ROGER ajoute que les associations réservent également des salles de façon habituelle.

---

#### **Question n° 5**

#### **Garantie de trois emprunts - Office Public de l'Habitat du Cher** **Réhabilitation de logements locatifs - Les Buissonnets et le Vernet**

Monsieur MROZEK souhaite connaître le montant total de la dette garantie de la Ville.

Monsieur PILLOT répond qu'elle s'élève à 13,5 millions d'euros en globalité.

---

#### **Question n° 6**

#### **Cession d'une parcelle, chemin de la Saulzaie**

Monsieur PILLOT explique le projet, et informe l'assemblée du déménagement en octobre-novembre 2011 de la centrale à béton.

---

#### **Question n° 7**

#### **Cession de logements, avenue de Meillant**

Monsieur PILLOT précise que ces logements étaient utilisés pour des personnes qui sont, aujourd'hui, prises en charge par le Foyer des Jeunes Travailleurs.

Madame VANNIER questionne sur l'usage futur du bâtiment.

Madame TEYSSANDIER répond qu'il s'agira de créer des logements de solidarité pour personnes en difficultés.

---

#### **Question n° 8**

#### **Suppression du versement, au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),** **du tiers du produit des recettes funéraires de la Ville**

Monsieur PURET précise que les frais seront pris en charge par la Ville, alors qu'aujourd'hui, ils sont pris en charge par le CCAS.

---

**Question n° 9**  
**Participation de la Ville au financement**  
**de l'Ecole Saint-Joseph - Jeanne D'arc**

Monsieur PILLOT informe qu'une discussion est en cours avec l'Ecole St Joseph pour définir les modalités d'une future convention visant une totale transparence sur le coût de revient.

Madame CHAMPION rappelle que le forfait est calculé selon la liste des frais concernés établie par la Préfecture. Sa révision a lieu chaque année.

Monsieur AUBRUN insiste sur la communication à l'assemblée délibérante de la convention avec l'Ecole St Joseph.

Madame CHAMPION précise que la convention tiendra compte de la mise à disposition de personnel communal et d'équipements, des entrées à Balnéor, des transports, du Centre d'Education Routière Municipal, des activités culturelles (partenariat avec la FOL du Cher). Le versement de la participation aura lieu tous les 4 mois.

Monsieur PILLOT indique que le principe de cet accord d'association date de 1980, la Ville n'étant pas signataire de cette convention.

Monsieur AUBRUN réitère son souhait de voir cette convention.

---

**Question n° 10**  
**Débat d'orientation budgétaire 2011**

Monsieur PILLOT introduit le Débat d'Orientation Budgétaire et rappelle qu'il s'agit bien d'un débat et qu'il ne s'en suit pas de vote. Monsieur PILLOT plante le cadre et reprend quelques données de la loi de finances 2011.

Monsieur DEVOUCOUX présente les données budgétaires de la Ville.

Monsieur PILLOT donne la parole.

Monsieur MROZEK procède à la lecture d'une déclaration. Dans un premier temps, il indique qu'il est surpris du fait que des chiffres 2011 soient déduits de chiffres 2010 provisoires. Tout en prenant acte des positions de la majorité dont le désendettement et la stabilité de la fiscalité, il lui indique la faiblesse des emplois sur le Saint-Amandois, la menace pesant sur les services publics, la vente de biens permettant de combler des déficits, l'absence de baisse des impôts.

Il constate une gestion en rupture avec le passé mais sans nouvelle ressource. Il aurait souhaité un large débat sur la destination de la Pyramide pour laquelle il manifeste son inquiétude. L'investissement prévu lui paraît insuffisant pour préparer l'avenir.

Au cours de la lecture de sa déclaration, Monsieur CHARBONNIER demande des éclaircissements sur la revalorisation des bases fixée par la loi, et admet l'augmentation de + 2 % par rapport à l'année précédente. Il a l'impression d'un avenir d'incertitudes, en partie du fait du nouveau dispositif remplaçant l'ancienne Taxe Professionnelle. Il y a doute sur les compensations de recettes en provenance de l'Etat. Il salue les efforts de la majorité pour diminuer le poids financier de la Cité de l'Or, mais ajoute qu'il ressent un manque d'ambition de la politique municipale.

D'une façon générale, la gestion prudente signifie pour lui immobilisme et stagnation. Malgré les difficultés du bassin de vie, il reste optimiste pour l'avenir.

Monsieur PILLOT reprend la parole et réfute ce catalogue de catastrophes. Il insiste sur l'activité volontaire de la Municipalité pour doter la Ville d'équipements. La situation est certes délicate et l'économie de la région a besoin de concours. Des industries ont été « perdues » depuis des décennies, mais la Municipalité reste volontaire. La majorité n'a nullement honte du passé tant de la Cité de l'Or que de Balnéor. Il ajoute que concernant les associations, les dotations significatives de 2011 seront données lors du vote budget primitif.

Monsieur DEVOUCOUX conteste une opposition critiquant depuis longtemps les investissements, les taux d'imposition, la dette ... Il insiste sur le fait que la Municipalité a su garder à Saint-Amand, capitale commerciale du sud du département, des commerces en centre ville, des commerces en périphérie et qu'elle a su créer des équipements nouveaux. Aujourd'hui, il confirme qu'une pause s'impose. Ce qui n'empêche pas de continuer à investir sans réemprunter et sans augmenter les taux d'imposition. Il rappelle également que la Cité de l'Or comprend une salle de spectacles et la Salle Aurore, nécessaires à Saint-Amand et dont les déficits sont incontournables. Il regrette que, malgré l'opportunité de ce débat, l'opposition ne présente aucune orientation constructive, aucune proposition alternative. Il se félicite de la gestion rigoureuse retenue par la majorité.

Monsieur MROZEK insiste sur l'erreur structurelle de la pyramide dont les charges de fonctionnement sont incompressibles.

Par ailleurs, il note la présence de trous sur les trottoirs de la rue Baclée.

Monsieur PILLOT fait référence aux travaux à venir et rappelle que la plupart des collectivités ont le même souci à l'heure actuelle du fait des intempéries. Pour ce qui est de la Cité de l'Or, il répond que ce site ne sera pas détruit mais sera amélioré, et que le choix de l'équipe dirigeante est celui d'une « gestion en bon père de famille ».

Monsieur CHARBONNIER propose la réfection du parking du Lycée Jean Moulin et demande que la disposition des ralentisseurs de la rue Jean Moulin soit revue.

Monsieur PILLOT répond que le parking est utilisé majoritairement par le Conseil régional et le Conseil général, et pour ce qui est des coussins berlinois, les travaux relevant de la Communauté de communes seront repris.

Monsieur MROZEK souhaite la construction d'une maison médicale pluridisciplinaire.

Monsieur PILLOT dit que cette maison médicale existe déjà au travers du complexe hospitalier composé de l'hôpital, de la clinique et des services d'urgences et qu'il n'y a aucune opportunité à créer une maison médicale sur le territoire de la commune.

Monsieur JESSET s'exprime à propos du classement des villes les plus importantes du département au plan de l'activité économique selon Monsieur MROZEK et s'étonne de la position de premier rang donnée à Vierzon.

Monsieur PILLOT apporte la conclusion au débat tout en confirmant que la majorité n'a aucun regret à avoir sur son travail que ce soit dans le passé ou maintenant.

---

*L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21 h 05*

